

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE . . . . .	Trois mois	fr. 6	six mois	11	un an	20
	FRANCE, BELGIQUE . . . . .						
	ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .						
	ITALIE, ESPAGNE . . . . .		10	19	36		
	ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .						
ÉTATS-UNIS . . . . .							

**Rédaction et Expédition**  
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg  
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## ENCORE LE PÉLERINAGE

Le correspondant fribourgeois de la *Gazette de Lausanne* à un travers, c'est de mettre en cause, à tout propos et hors de propos, le nom et l'autorité de Mgr Cosandey. Il n'est pour ainsi dire pas de lettre où l'on n'annonce que Sa Grandeur a fait ceci, n'a pas voulu ceci, a réprimandé tel ecclésiastique, etc., et tous ces récits ont pour but de mettre en suspens l'esprit, le caractère et les intentions de la grande majorité, pour ne pas dire de l'unanimité morale, du clergé fribourgeois.

Chacun comprend que, sur ce chapitre, la partie n'est pas égale entre nous et le correspondant de la *Gazette de Lausanne*. Le reporter anonyme d'une feuille protestante n'a aucun ménagement à garder envers l'autorité épiscopale; nous sommes tenus à plus de circonspection, et notre devoir est de ne pas nous laisser attirer sur un terrain où la personne et les intentions du chef du diocèse deviendraient l'objet d'une polémique.

Cependant nous avons dû quelquefois sortir de la réserve que nous nous étions imposée, pour infliger des démentis au correspondant de la *Gazette de Lausanne*. Une nouvelle occasion nous en est fournie par la lettre qui vient de paraître dans le dernier numéro de la feuille lausannoise.

« Le pèlerinage à Einsiedeln, y est-il dit, s'est passé plus correctement qu'on ne pouvait s'y attendre. Grâce à une admonition préalable de Mgr Cosandey, les organisateurs de l'entreprise ont été prudents. Cette réserve extérieure a dû en coûter à nos curés, à en juger d'après la guerre ouverte et acharnée que bon nombre d'entre eux font à l'Union. »

Un désir du chef du diocèse sera toujours un ordre pour des pèlerins, et si Sa Grandeur avait fait des admonitions, nul doute que les organisateurs du pèlerinage ne se fussent empressés d'y déférer. Mais ce n'est pas là un motif d'inventer ce qui n'a pas existé. Aucun membre du Comité du pèlerinage n'a eu et n'a encore connaissance des prétendues « admonitions » de Mgr Cosandey. Ils n'ont trouvé auprès de Sa Grandeur qu'une extrême bienveillance et encouragements paternels. Nous posons au correspondant de la *Gazette* le défi de citer le

nom de « l'organisateur de l'entreprise » à qui Mgr Cosandey aurait adressé ces prétendues « admonitions. »

Nous sommes du reste très reconnaissants au dit correspondant de bien vouloir constater que le pèlerinage s'est passé *correctement*. Les années précédentes, il en disait le plus de mal possible. Le pèlerinage de cette année s'est passé exactement dans les mêmes conditions que celui des années dernières; la seule différence notable a été dans le nombre plus considérable des participants. Ce changement de disposition de la part du correspondant nous donne l'espoir que l'année prochaine il saura être encore un peu plus équitable. Il faut ne pas trop lui demander à la fois.

L'année prochaine aussi, espérons-le, il ne dira plus qu'il « en coûte à nos curés » de se soumettre à Mgr Cosandey. On devrait en avoir fini avec cette prétendue divergence de sentiments qu'on se plat à inventer entre Mgr Cosandey et ses prêtres. Nous pouvons donner l'assurance au correspondant de la *Gazette* que l'union la plus entière existe entre l'unanimité morale du clergé et le chef du diocèse. Cette union a pour principe l'autorité d'un côté et l'obéissance de l'autre; mais l'obéissance « coûte » d'autant moins que la plus étroite conformité de vues sur la ligne de conduite à suivre à l'heure actuelle existe entre le supérieur hiérarchique et les curés des paroisses. Que le correspondant cesse une bonne fois de tromper les lecteurs de la *Gazette de Lausanne* en les entretenant de dissentiments imaginaires.

Le clergé en général a vu avec peine la nouvelle tentative qui se fait pour diviser les populations avec le journal *l'Union*. Il paraît cependant qu'il y a eu un petit nombre d'exceptions. Aussitôt le correspondant de la *Gazette* en prend prétexte pour diviser le clergé en deux catégories. Les prêtres qui « ont mis l'Union à l'Index » sont « des curés ignorants et fanatiques »; ceux qui « ne participent point à cette croisade » sont « la partie la plus instruite et la plus distinguée du clergé. »

Ce n'est pas là une découverte pour nos lecteurs. Il y a longtemps qu'ils savent que le monopole de l'intelligence, des lumières, etc., est sont du côté du *Bien public*. Tout bienpublicard est un génie, tandis que

nous, libertards, ne sommes que de pauvres *tépelets*. Qu'on se le dise!

Le 25 mai, l'*Union* donnait à ses lecteurs la *bonne nouvelle* que, malgré tous les renvois, il lui restait encore quinze cents abonnés. Le même jour, le correspondant de la *Gazette de Lausanne* écrivait que l'*Union* comptait mille abonnés. Qui croire?...

## NOUVELLES SUISSES

Berne, 25 mai.

Les funérailles de M. le sénateur Melegari, ambassadeur du royaume d'Italie près la Confédération, ont eu lieu ce matin à 10 heures et demie. Déjà avant l'heure fixée, un grand nombre de curieux et ceux qui ont pris part à la perte que vient d'éprouver la famille honorée du défunt, se pressaient vers la maison mortuaire, située dans la Rue fédérale. Le corps diplomatique était accouru, pour rendre les derniers honneurs au représentant de l'Italie, ainsi que le Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération et quelques membres du patricat bernois. M. le colonel Rodolphe de Sinner, chef de l'état-major général de l'armée suisse, et M. l'attaché militaire de l'ambassade française, étaient en grande tenue militaire; les membres du corps diplomatique étaient vêtus de noir, avec les décorations de différents ordres. Le cortège mortuaire, y compris le corbillard attelé de deux chevaux, était composé de 17 voitures.

Les membres du Conseil fédéral avaient pris place dans quatre voitures sur chacune desquelles figurait un huissier aux couleurs fédérales, manteau rouge et blanc, avec une grande rosette de crêpe noir. Le révérend curé catholique-romain, M. Stammer, a fait le service religieux dans la maison mortuaire et sur le cimetière du Bremgarten où la dépouille mortelle de M. Melegari a été déposée. Le cercueil était richement décoré et pour ainsi dire couvert de fleurs et de magnifiques couronnes, de sorte qu'il était difficile de distinguer l'uniforme de sénateur brodé d'or et placé sur le cercueil. Les funérailles ayant un caractère officiel, ont été beaucoup plus imposantes que celles de M. Anderwert, enterré le 28 décembre passé selon la manière vieille-catholique, par le

soi-disant évêque Herzog. Vendredi, à dix heures du matin, les obsèques seront célébrées à l'église française, pour le repos de l'âme du défunt.

Un des faiseurs du *Berner Stadtblatt*, organe radical qui vit avant tout pour les annonces et ensuite pour le radicalisme, écrit ce qui suit sur l'affaire de Chevenez:

« On assure que le conseil exécutif ne répondra pas à la demande des catholiques romains de Chevenez, qui proposent de transférer le siège de la paroisse à Courtedoux, parce que l'église paroissiale de Chevenez est envisagée comme profanée en suite de la co-jouissance des catholiques radicaux. Il n'existe, à vrai dire, aucune difficulté pour se servir de l'église de Courtedoux, mais le transfert du siège paroissial rendrait nécessaire, sinon ne nous trompons pas, la révision de la loi y relative. Il est d'ailleurs évident que l'Etat ne saurait entrer dans ces arrangements pour la seule raison que la majorité d'une commune quelconque ne veut rien avoir de commun avec une minorité, dont on envisage le culte comme hérétique. »

Quant on sait que le journaliste qui a écrit cela est l'ami intime de M. Bitzius et le camarade de M. Stockmar, on comprend le but de la publication ainsi faite. Mais je puis vous assurer que la majorité du conseil exécutif a décidé justement le contraire de ce qu'annonce le *Berner Stadtblatt*.

Le gouvernement laisse au conseil de fabrique catholique romain le soin de s'arranger selon ses besoins. On s'est dit qu'il importe peu que le curé catholique-romain habite la cure de Courtedoux ou celle de Chevenez, et le gouvernement, à son point de vue, n'a aucune objection à faire à ce que les catholiques de Chevenez se rendent à Courtedoux plutôt que ceux de Courtedoux à Chevenez. C'est la décision que je vous ai déjà annoncée dans ma lettre du 20 courant (voir le N° 117 de la *Liberté*), et je profite de cette occasion pour rendre justice à MM. de Steiger et de Wattenwyl qui, bien que protestants orthodoxes, ont su montrer plus d'équité et de convenance que le catholique franc maçonique M. Stockmar, cet instrument de la Synagogue de Satan et de son ami, le F.: Friche, à qui on doit le projet de faire déguerpir les catholiques de leurs églises à peine désinfectées. Le jeune conseiller jurassien, je le sais d'une source

## 70 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

## PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

### CHAPITRE II

LA COURONNE DE ROSES NOIRES

— Oui, répondit Amaury, d'une voix qui s'étrangla dans sa gorge.  
— A propos, l'assassin partira prochainement pour Cayenne.  
— On le dit, du moins.  
— Un grand misérable, ce Kerdren, ou un grand martyr.  
— Doutez-vous donc de sa culpabilité?  
— Comme de ma vertu. J'ai bien regardé ce jeune homme, je l'ai bien étudié le jour du procès, j'ai lu son livre, un livre admirable, et si j'étais juré, je ne dormirais pas tranquille après l'avoir déclaré coupable.  
— Je ne vous savais pas si physionomiste.

— Moi! mais je suis très fort. Donnez-moi votre main, vous verrez.  
— Je ne crois point à ces sottises.  
— Vous y croyez, si vous refusez de me la tendre.

— La voici, dit Amaury, avec une certaine répugnance.  
Adolphe de Mortagne la regarda, la renversa, étudia les doigts, les phalanges, la paume; puis, après avoir examiné attentivement la ligne de vie, il étouffa un cri de surprise.

— Eh bien! demanda M. de la Haudraye.  
— Déniez-vous des cordons de sonnettes, des cravates de soie, des corolletes de chanvre, de tout ce qui sert à entourer le cou.

— Et pourquoi?  
— Parce que, mon cher bon, vous mourrez de mort violente et par strangulation.

— Ce qu'il y a de certain, dit Amaury, avec un rire sonnante faux, c'est que si nous étions en plein été, je croirais que vous avez attrapé une insolation. Vous commencez par me détourner du mariage et vous finissez par me dire que je serai pendu. Voulez-vous une loge à Charenton?

— Merci, dit Mortagne, en attendant, j'en ai une aux Variétés, et je vous offre une place.

Les deux jeunes gens se levèrent et quittèrent le café anglais; tous deux gardaient sur le front le reflet d'une préoccupation pénible.

Ramoussot écrivit quelques mots sur son carnet, pendant que le garçon cherchait l'addition et lui rapportait la monnaie d'un billet de banque.

Il espérait apprendre quelque chose dans les couloirs ou au foyer du théâtre.

Vers onze heures, le rideau baissa; l'orage venait de se calmer.

Ramoussot descendit à pied la rue Vivienne et se dirigea vers son paisible quartier.

On eût dit une ville de province.

La petite grille était fermée; toutes les croisées restaient obscures.

Ramoussot monta lentement l'escalier, gagna la salle à manger, et il allait passer dans sa chambre à coucher, quand le souvenir de son ami, du protégé de *Sœur Sainte-Croix* lui revint à l'esprit. Subitement il éprouva le désir de savoir s'il dormait paisiblement: une inquiétude vague le saisit, cette angoisse secrète et mystérieuse de l'amitié qui s'alarme de tout, même d'un songe, et pousse vers son compagnon, cet admirable Ami de La Fontaine.

Usant de précautions infinies, dans la crainte de troubler le sommeil de Louis Taden, Ramoussot tourna doucement le bouton de la porte de sa chambre et regarda.

La chambre était vide, le lit n'était pas défait. L'agent ressentit un mouvement de chagrin mêlé de colère.

— Allons, dit-il, l'oiseau est déniché, il s'ennuie de sa cage, et il a pris sa volée. Je le gronderai, oh! oui, je le gronderai. Pauvre garçon! c'est assez naturel cependant; je le garde la prisonnier, quand les soirées commencent à devenir tièdes! C'est égal, quelle imprudence! Il peut tout compromettre, tout ruiner dans une heure!

Si notre vigilance se repose une seule minute, celle de nos ennemis veille sans cesse. Ceux qui

ont fait disparaître Henri, ceux qui ont assassiné M. Monier gardent un intérêt au moins aussi grand à se débarrasser d'un créancier qui revient de l'autre monde pour réclamer des millions et son état-civil. J'avais tant prié Louis d'avoir le courage d'attendre!

Ramoussot s'assit dans un fauteuil.

— Je ne me coucherai pas avant qu'il soit rentré dit-il.

La pendule sonna minuit et demi.

— Les théâtres sont fermés, murmura Ramoussot; oh qu'il soit aile, il devait être revenu.

L'agent de police se leva, afin de prendre un livre dans la bibliothèque.

Un papier roulé en boule, et qu'il heurta du pied, attira son attention. Il le déplaça et le parcourut avec une angoisse croissante.

C'était la lettre écrite à Louis, lettre dans laquelle on lui donnait rendez-vous, pour ce même soir, à dix heures précises.

— Dix heures! s'écria Ramoussot; il est minuit et demi, et Louis n'est pas revenu. Il est tombé dans le piège. On l'a pris à l'appât de ces promesses menteuses. Au lieu de rencontrer un délateur prêt à trafiquer d'un secret, il a trouvé un assassin. On l'a tué, oui, on l'a tué!

Le malheureux jeune homme descend l'escalier, quitte la maison, et prend sa course vers les quais. Chaque fois qu'il rencontre un sergent de ville, il l'interroge mais aucun de ceux qui veillent aux environs du pont Notre-Dame n'a entendu le bruit d'une rixe ou d'un cri d'appel.

(A suivre.)

sûre, est tellement décontenancé, qu'il a refusé de répondre à un reporter conservateur qui lui demandait très poliment ce que le gouvernement avait l'intention de faire au sujet de ce transfert du siège paroissial. M. Stockmar aurait voulu continuer le système de persécution et obliger les catholiques de Chevenez à user de l'église paroissiale avec les apostats : il tirait ce droit de la loi sur le culte que M. Bitzius lui-même a déclaré au Grand Conseil n'être qu'une *inconstitutionnalité d'un bout à l'autre*. Inutile de dire que l'excellent homme d'Etat jurassien, qui s'est montré si réservé vis-à-vis d'un reporter conservateur, ne l'est jamais si un des organes de l'opinion radicale vient lui demander ce qu'il faut écrire ; alors il est complaisant, surtout si Cassani a mis la boîte à un nouveau tonneau de bière.

Berne, 27 mai

Ce matin, à 10 heures, l'office funèbre pour M. le sénateur Melegari, a été célébré dans l'église française, d'après le rite catholique-romain. Le Conseil fédéral était représenté par MM. le président Droz, le vice-président Bavier, et les conseillers fédéraux Hammer et Ruchonnet ; le corps diplomatique y compris les dames en deuil, ainsi que des notabilités de Berne, s'étaient rendus en grand nombre dans ce temple, où se sont réfugiés les catholiques romains dépouillés de leur église. La présence d'un assez grand nombre de personnes des deux sexes, catholiques et protestants, prouve que le défunt s'était concilié des sympathies dans les cercles diplomatiques et aristocratiques. M<sup>me</sup> Melegari, son fils et ses trois filles, assistaient à l'office ; une des filles profondément émue par la perte douloureuse, et probablement aussi par les chants de la liturgie, s'est évanouie vers la fin de l'office, ce qui a produit une profonde impression sur les assistants. Après s'être reposée quelques minutes dans la sacristie, M<sup>me</sup> Melegari a eu assez de forces pour sortir de l'église en même temps que les assistants.

Le conseil exécutif de Berne a, comme je vous l'ai dit, autorisé le révérend curé catholique-romain de Chevenez à habiter la cure de Courtédoux et à exercer les fonctions paroissiales dans l'église de ce lieu. Si le gouvernement n'a pas formellement déclaré que Courtédoux doit être envisagé comme le siège officiel de la paroisse, ce n'est qu'une affaire de forme ou si l'on veut une concession insignifiante faite aux scrupules du parti radical.

CHEMINS DE FER. — Les recettes des chemins de fer suisses en avril dernier ont présenté les résultats suivants, comparés à ceux du mois d'avril 1880 :

	AVRIL 1880	AVRIL 1881
	Fr.	Fr.
Suisse-Occidentale	990,655	1,036,005
Simplon	56,008	49,825
Jura-Bernois	489,197	495,000
Berne-Lucerne	79,564	76,000
Bœdeli	8,439	7,600
Emmenthal	16,038	16,030
Central (réseau primitif)	753,215	750,000
Chemin de fer de ceinture à Bâle	13,407	15,050
Sud-Argovie	12,837	12,200
Appenzell	12,538	11,998
Vallée de la Töss	22,960	21,748
Nord-Est (réseau primitif)	1,052,000	977,000
Zurich Zoug-Lucerne	103,184	37,900
Bötzberg	169,040	143,200
Effretikon-Hinweil	14,493	14,300
Union suisse (réseau primitif)	481,711	474,600
Toggenbourg	20,555	20,950
Gothard	161,535	55,100

Il y a donc eu des diminutions de recettes sur toutes les lignes, sauf celles de la Suisse-Occidentale et du Jura-Bernois, le chemin de fer reliant les deux gares de Bâle et le chemin de fer du Toggenbourg. L'ensemble des chemins de fer suisses a produit 4,357,370 fr. en avril 1880 et 4,274,500 fr. en avril 1881. Différence en moins 82,875 fr.

**Berne**

Dans sa dernière session, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie. Cette loi se distingue principalement des autres législations cantonales sur cette matière en ce qu'elle crée trois caisses :

A. Une caisse centrale d'assurance, pour les propriétaires des bâtiments de tout le canton ;

B. Une caisse de district, pour les propriétaires des bâtiments de chaque district ;  
C. Une caisse communale d'assurance, pour les propriétaires des bâtiments de chaque commune municipale.

Il est cependant loisible aux districts de former entre eux de plus grands arrondissements. Cette même faculté est réservée aux communes. En outre, toutes les caisses sont gérées par l'administration centrale et aux frais de la caisse centrale d'assurance, et l'administration centrale transmet chaque année aux districts et aux communes un compte-rendu de l'état de leurs caisses.

Les contributions annuelles entrent pour 7,10 dans la caisse centrale, pour 2,10 dans la caisse de district et pour 1,10 dans la caisse communale d'assurance. Ces trois caisses participeront dans la même proportion au paiement des indemnités. Le Conseil d'administration de l'établissement, d'accord avec les autorités locales, peut exclure de l'assurance de district et de l'assurance communale les bâtiments qui présenteraient de trop grands risques pour les communes et les districts

Il sera formé un fonds de réserve pour la caisse centrale au moyen de l'excédant de ses recettes annuelles et au moyen de ses intérêts.

Ce fonds sera porté à la somme d'au moins deux millions. Le fonds de réserve des caisses de district et des caisses communales sera formé de la même manière.

En cas d'insuffisance de la contribution ordinaire, fixée à un pour mille, avec une augmentation de 10 à 20 centimes pour certaines catégories de bâtiments présentant des dangers, ainsi que du fonds de réserve des caisses communales et de district, pour couvrir les dépenses de l'année, le conseil d'administration ordonne la perception de contributions supplémentaires dans les communes ou districts respectifs ou dans tout le canton.

Toutefois, le chiffre total des contributions ne pourra excéder dans une même année le double de la contribution ordinaire, à moins que les propriétaires ne préfèrent rembourser plus vite les avances faites à leurs caisses. Si ces ressources ne suffisent pas, les fonds de réserve de la caisse centrale d'assurance, et éventuellement la caisse cantonale feront les avances nécessaires aux caisses qui en auront besoin. Dans ce cas, la perception de la double contribution continuera pour les dites caisses jusqu'à l'entier remboursement des avances. Si la perception de la double contribution pendant trois années est insuffisante, le Grand Conseil peut encore augmenter les contributions.

Lorsque le fonds de réserve de la caisse centrale aura atteint le chiffre de deux millions, ou lorsque le fonds de réserve d'une caisse de district ou d'une caisse communale aura atteint le 1/10 du capital assuré de ce district ou de cette commune, le conseil d'administration pourra, avec l'approbation du conseil exécutif réduire les contributions ou en suspendre la perception.

Ce qui a donné l'idée de faire retomber une partie de la responsabilité sur les communes et les districts, c'est la différence énorme qui a été constatée dans certains districts, entre le nombre des sinistres. On espère par là rendre les autorités communales plus vigilantes en ce qui concerne les mesures préventives, et sous ce rapport, la mesure paraît fort sage, mais dans certains cas donnés, et sans qu'il y eût précisément de leur faute, des communes et des districts pourraient se trouver dans de graves embarras.

**Zurich**

La *Nouvelle Gazette de Zurich* donne quelques détails sur le pétitionnement contre le congrès socialiste qui a réuni, comme nous l'avons dit, 30,552 signatures. Tous les districts sont représentés dans ce chiffre, qui équivaut au 41,60 0/10 de la totalité des citoyens ayant droit de vote, calculée par district. La proportion des signatures au nombre des électeurs dépasse la moyenne dans sept districts sur onze. Elle atteint 68,27 0/10 dans celui de Meilen. Dans celui de Winterthour, où elle est la plus faible, elle est de 25,99 0/10. Sur 199 communes, 16 seulement n'ont fourni aucune signature.

**Soleure**

Dimanche 29 mai auront lieu dans le canton de Soleure les élections pour le renouvellement intégral du Grand Conseil. Un correspondant de la *N. Gazette de Zurich* écrit à ce journal que l'on peut dès aujourd'hui annoncer avec certitude la victoire du parti libéral.

**Bâle**

M. Klein, conseiller d'Etat, récemment élu député aux Etats, n'a accepté son élection que pour la session de juin, en se réservant de s'en démettre en automne, à l'époque des élections fédérales générales. M. Klein se présentera sans doute alors comme candidat au conseil national.

**Tessin**

Un journal commercial de Milan, *Il Sole*, annonce la formation d'une société qui se propose d'organiser un service de bateaux à vapeur entre le port de Venise et la ligne du Gothard — à Magadino sur le lac Majeur — par le Pô, le canal de Paire, le *Canale Grande* — canal de Cavour — et le Tessin. L'auteur du projet, l'ingénieur Gascetti, étudie actuellement la question du modèle des bateaux à vapeur destinés à ce service, et trois grandes maisons de banque de Turin se seraient engagées à fournir les fonds nécessaires à l'entreprise. Ce service serait essentiellement destiné, on le comprend, au transport des marchandises.

**Vaud**

Le rapport du conseil d'administration du chemin de fer Lausanne-Echallens sur l'exercice de 1880 donne les renseignements suivants sur la situation financière de l'entreprise.

Les recettes de l'exploitation se sont élevées en 1880 à 78,580 fr. 20. Les dépenses à 61,784 fr. 16. L'excédant des recettes est de 16,796 fr. 04, mais le service des intérêts a exigé 21,500 fr. 55. Ce déficit de 4,704 fr. 51 vient s'ajouter à des déficits antérieurs, qui atteignent, au 31 décembre, 48,163 fr. 57.

L'exercice de 1880 a eu à supporter le paiement de 6,245 fr. 20, indemnité dû en suite d'un accident survenu en 1878. Sans cette dépense exceptionnelle, les comptes de l'exercice eussent présenté un petit excédent de recettes de 1,540 fr. 69.

L'exercice de 1881 sera allégé d'une diminution d'intérêt consentie par les divers créanciers de la Compagnie. Cette réduction au 3 0/10 se chiffrera par 14,000 fr.

La Compagnie est en instance auprès de l'Etat et des communes en vue d'obtenir un subside à affecter à la création d'un fonds de réfection et de réserve qui lui a été imposé comme condition du rabais d'intérêt qu'elle a obtenu de ses créanciers.

L'entreprise fait étudier le moyen de relier la gare de Chauderon, à Lausanne avec celle du Lausanne-Ouchy, dans la vallée du Flon ; quant aux prolongements, la question n'est pas perdue de vue, le comité qui s'en occupe attend pour agir que les circonstances générales deviennent plus favorables qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

Le trafic en voyageurs n'a présenté en 1880 qu'une légère augmentation sur 1879, où il avait bénéficié du rassemblement de troupes. Celui des marchandises est, en revanche, plus réjouissant ; l'augmentation dépasse 2,000 fr. et provient essentiellement du transport du lait qui s'est élevé à 226,211 litres, les envois faits de Berchier à la fabrique de lait condensé de Vevey ayant atteint jusqu'à 4,700 litres par jour.

**Neuchâtel**

On lit dans le *Réveil* :

« Un nombre considérable de négociants de Neuchâtel se sont adressés par voie de pétition au Grand Conseil pour demander que la vente sur échantillons soit assimilée au colportage dans notre canton et soumise à la même patente comme elle l'est notamment à Fribourg et à Berne.

« Les signataires seraient, en première ligne, partisans de la liberté complète du commerce et de l'industrie, mais à la condition d'une entière réciprocité de canton à canton. Il est souverainement injuste que les maisons de commerce des cantons de Berne et de Fribourg puissent envoyer dans notre canton des voyageurs qui s'en vont librement de maison en maison, placer leurs articles, tandis que dans ces cantons les négociants neuchâtelois sont obligés, pour exercer le même droit, de payer des patentes exorbitantes qui se renouvellent tous les mois.

« On se souvient du recours exercé auprès du Conseil fédéral par le conseil d'Etat de Neuchâtel, au nom de la maison Blum, marchands-tailleurs de Neuchâtel, contre les 200 fr. par mois qu'elle est obligée de payer dans le canton de Fribourg pour envoyer un commis qui vend sur échantillons et sur mesure dans les villes de Morat et d'Estavayer.

« Le Conseil fédéral a rendu un arrêté de principe qui condamne la loi fribourgeoise, mais en des termes si peu précis qu'il ne

paraît pas devoir en résulter, du moins à courte échéance, une amélioration sérieuse dans la situation des négociants qui vendent sur échantillons.

« Dans ces circonstances, la réclamation des pétitionnaires nous paraît juste et nous n'hésitons pas à la recommander. Sans réciprocité de la part des autres cantons, notre liberté de vente sur échantillons est une duperie. »

Le Conseil d'Etat refuse d'autoriser le mariage d'un Français domicilié à la Chaux-de-Fonds, qui n'a pas fait en la forme prévue par le code civil français, les trois sommations respectueuses à son père, domicilié à Neuchâtel.

**NOUVELLES DE L'ETRANGER**

**Lettres de Paris**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 25 mai.

Il est bien entendu que les bruits de démission de M. Grevy n'ont eu et n'ont encore aucun fondement ; mais on prétend qu'ils ont été répandus par l'entourage du Palais-Bourbon, pour tâter l'opinion. Dans ce cas, l'expérience aurait pleinement réussi, car personne ne paraît s'être ému de ces rumeurs.

M. J. Ferry n'entend point, paraît-il, laisser dire qu'il pourrait quitter son portefeuille à la suite du vote de jeudi. Des indiscretions calculées, peut-être même des communications officieuses en ce sens doivent inspirer à une partie de la presse des articles favorables au maintien de M. Ferry.

On prétend que le discours qui va être prononcé aujourd'hui, à Cahors, par M. Gambetta est déjà à la composition chez deux grands journaux du matin. Ce ne serait donc rien moins qu'une improvisation. Toutefois, le télégraphe doit transmettre, dans la nuit, les modifications que les circonstances obligeraient d'apporter au texte primitif.

Une singulière remarque est faite par un journal du matin. Jusque-moment de départ des trains, M. Gambetta s'est entretenu avec M. Royer, député de la Dordogne, celui là même qui, ces jours derniers, défendait avec ardeur le scrutin d'arrondissement.

« M. Royer a serré affectueusement les mains de son maître... »

Or, durant le discours du député de la Dordogne, des républicains que la grâce de l'opportuniste n'a point encore touchés, prétendaient que M. Royer jouait le rôle de compère, que ses arguments avaient été préparés sous l'œil du maître et que ce député n'en était que le porte-voix. On a constaté, en effet, que M. Gambetta a paru peu surpris des objections de M. Royer et que, notamment sur la statistique électorale, les exemples choisis par l'orateur du scrutin d'arrondissement ont servi admirablement la thèse de M. Gambetta. Le hasard fait rarement aussi bien les choses et la révélation de ce matin pourrait bien être un des détails de la comédie opportuniste.

Il est notoire qu'à l'Elysée on désire réprimer les impatiences opportunistes et ne point précipiter la dissolution de la Chambre. On préfère qu'elle achève son mandat, ou tout au moins qu'elle retarde le plus possible la clôture de la session, afin que les élections générales n'aient lieu qu'en octobre. Mais il faudra compter avec la volonté de M. Gambetta et avec les préoccupations de la servile majorité des 363. Les soucis de leur réélection dominent chez nos députés en Chambre l'amour du travail et le dévouement à la chose publique.

On ne croit donc pas possible de retenir les députés au Palais-Bourbon, après l'adoption du budget qui sera prestement enlevé suivant les habitudes singulières de cette Chambre de médiocrités.

On constate un désarroi profond dans les rangs de la majorité parlementaire. Depuis que, par l'adoption du scrutin de liste, la Chambre a accepté les sévères jugements que son fétiche a formulés sur sa valeur, les commissions ne peuvent plus fonctionner. Elles ne se trouvent pas en nombre suffisant. On continue cependant à en nommer de nouvelles. Hier encore, quatre commissions étaient constituées et celle chargée de l'étude du projet concernant la préfecture de police était désertée.

Il faut bien toutefois que l'on achève les discussions en cours et que le budget soit voté, sinon discuté. On parle de mesures à prendre contre les demandes croissantes du

congé. « Quand cette servile majorité n'a plus son despote, me disait ce matin une notabilité parlementaire, elle produit l'effet d'un corps sans tête. »

Le Journal officiel publie ce matin un décret qui convoque pour le 19 juin les électeurs d'Alais. Cette convocation est faite pour jeter le doute dans les esprits sur les bruits persistants de dissolution, mais elle n'est prise au sérieux par personne.

Bien qu'une assez forte majorité se soit prononcée hier pour la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Barodet sur la révision de la Constitution, on ne doute pas que la proposition soit rejetée à une majorité non moins forte. Comme M. Phiilippeaux n'a point tout à fait le tempérament convenable en pareilles circonstances, M. Brisson présidera les séances de la Chambre à partir de vendredi.

Les officieux prétendent savoir que notre gouvernement a reçu de l'ambassade russe l'assurance qu'elle considérerait comme des incidents sans portée les manifestations de Marseille et de Paris en faveur de Jessa Heffmann.

Les Italiens habitant Paris : j'entends ceux qui peuvent par leur position, être au courant des dispositions politiques de leur pays, affirment énergiquement qu'il n'y a aucune rupture à craindre entre l'Italie et la France. « L'Italie, disent-ils, veut la paix, encore la paix, toujours la paix. »

La seule chose à redouter c'est donc qu'il y ait, derrière l'Italie, quelqu'un beaucoup plus disposé à provoquer la bataille.

P.-S. — Le voyage de M. Gambetta est celui d'un chef d'Etat. Les députations, réceptions par les autorités administratives, les compliments adressés à la « dictature du génie et de l'éloquence », les petits enfants des écoles offrant des bouquets, les gares pavées, l'armée rendant les honneurs militaires, les cloches des villages sonnont le carillon, tout cela est grotesque, écœurant. La France est donc descendue bien bas !

**Lettres de Rome**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 25 mai.

A l'intercession de la Très Sainte-Vierge Marie, sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes, un double miracle vient de s'accomplir sur les collines albaïnes, à vingt kilomètres de Rome. Je me crois autorisé à vous en parler sur la base des dépositions et les mieux établies des témoins oculaires, et parce que l'autorité ecclésiastique a déjà reconnu dans ce fait, comme on le verra tout à l'heure, une intervention surnaturelle. J'apprends aussi que le Divin Salvatore va publier aujourd'hui même le récit que j'entreprends d'exposer à vos lecteurs, pour la plus grande gloire de Marie et comme un digne complément de ce mois qui lui est spécialement consacré.

M<sup>lle</sup> Torquati, âgée de 17 ans et demeurant avec sa famille à Marino, était tombée gravement malade, il y a un mois environ. Atteinte d'une violente inflammation des intestins et de l'estomac, elle empirait de jour en jour. Son oncle, Mgr Ingami, évêque auxiliaire d'Albano, conseilla alors aux parents de la malade de l'emmenner à Albano, dans l'espoir qu'un changement d'air lui serait profitable. Mais là, au contraire, le mal s'aggrava, et à l'inflammation s'ajoutèrent bientôt d'atroces douleurs et des crachements de sang. Depuis quinze jours, M<sup>lle</sup> Torquati ne pouvait supporter aucune espèce de nourriture. Elle ne retenait que l'eau miraculeuse de Lourdes que l'un de ses parents avait pu se procurer à Rome, au Séminaire français. Mercredi dernier, 18 mai, à la suite d'une crise plus violente, les médecins, au nombre de quatre, l'un desquels mandé tout exprès de Rome, déclarèrent qu'il n'y avait plus de remède possible. De fait, le surlendemain vendredi, la malade se trouvait à la dernière extrémité, à la suite de nouvelles crises très aiguës, elle demanda elle-même les derniers sacrements qui lui furent administrés. Les médecins, appelés une dernière fois, jugèrent inutile de se rendre auprès de la mourante qu'ils avaient vue le matin et qu'ils avaient déclarée perdue. On récitait déjà les prières des agonisants, et les traits de la jeune fille étaient réellement tout décomposés et cadavériques.

Soudain, elle ouvre les yeux, se lève sur son séant, et, faisant un suprême effort, elle demande qu'on lui donne l'eau de Notre-Dame de Lourdes. « La bonne Vierge veut me guérir », dit-elle avec un accent de foi admirable, et, prenant le flacon de l'eau miraculeuse, qu'elle ne pouvait boire quel-

ques jours auparavant qu'en petite quantité, elle l'avale tout d'un trait. Au même instant, elle passe de la mort à la vie. Elle se dît guérie et le montre, en effet, en se levant et s'habillant d'elle-même. Aussitôt, à sa demande, on lui sert à manger, et elle fait preuve d'un excellent appétit.

Enfin, elle veut se rendre à l'église pour remercier publiquement sa céleste bienfaitrice. Cependant, il lui faut différer encore, non point qu'elle se sente faible, mais parce que la foule des parents, des amis, des connaissances, y compris les médecins eux-mêmes, se pressent dans la maison où s'est opéré le prodige, où ils entourent la jeune fille littéralement resuscitée, la pressant de questions, célébrant avec elle les louanges de Marie, au milieu d'une émotion indescriptible.

Au dehors, sur la place publique, une immense multitude accourt à la nouvelle du miracle. M<sup>lle</sup> Torquati se montre à la fenêtre pour annoncer qu'elle est réellement guérie et qu'elle le doit à Notre-Dame de Lourdes. Tout le peuple lui répond par les acclamations mille fois répétées de *Viva Maria!*

C'est alors qu'il a plu à la Très-Sainte-Vierge de confirmer ce grand miracle par un autre non moins éclatant et qui a fait passer, non seulement de la mort matérielle à la vie, mais des ténèbres à la lumière, de l'erreur à la vérité, toute une famille juive d'Albano. A la vue de cette guérison prodigieuse, au milieu du peuple qui célèbre la puissance de Marie, les membres de cette famille juive, le père, la mère, les enfants fondent en larmes et s'écrient : « Nous aussi nous voulons être chrétiens et fils de Marie ! »

Il est plus facile d'imaginer que de décrire le saint enthousiasme, l'émotion universelle, les actions de grâces qui ont retenti dans les églises, dans les rues, dans toutes les maisons d'Albano. Il me suffit d'ajouter qu'après avoir dûment constaté ce double miracle, l'évêque auxiliaire d'Albano a envoyé à Rome, pour en répandre la nouvelle, le rév. D. Candido Deangelis, celui-là même qui, au lit de mort de la jeune fille maintenant guérie, avait récité les prières des agonisants.

Les Pères du Séminaire français, qui avaient fourni l'eau miraculeuse, ont été heureux de donner au rév. Deangelis une statue de Notre-Dame de Lourdes, pour qu'elle soit placée dans la cathédrale d'Albano pendant le triduum solennel d'actions de grâces prescrit par Mgr Ingami et destiné, ainsi qu'il résulte des premières nouvelles parvenues à ce sujet, à produire parmi la population albanaïse les fruits les plus salutaires.

**ANGLETERRE**

Le respect de la liberté de conscience est compris chez d'autres peuples autrement que par nos radicaux. Il est cruel d'avoir à chercher des leçons de tolérance et de bon sens ailleurs que sur notre sol.

On écrit de Malte à l'Osservatore romano que le gouvernement britannique, considérant que la plupart de ses sujets maltais demeurent obstinément catholiques, a décidé que désormais l'enseignement dans l'université et dans le lycée de Malte serait purement et exclusivement catholique.

**TURQUIE**

D'après le *Vakit*, 13 personnes passeront en justice sous l'inculpation d'avoir assassiné Abd-ul-Aziz : parmi elles sont comprises Midhat-Pacha, Mehemed Ruchdi-Pacha, ancien grand-vizir, Mahmoud et Nouri, beau-frère du sultan, et Hassan Rhairullah, ancien cheik-ul-islam, qui est actuellement en pèlerinage aux villes saintes, et qui sera jugé par le tribunal d'Alemas à la Mecque. Les autres accusés sont des agents inférieurs, des officiers, un sergent et deux gardiens du palais qui furent achetés, dit-on, par la promesse d'un traitement mensuel de 2,500 fr.

**TUNISIE**

A Tunis, dans la nuit du 23 au 24 mai, on a affiché des proclamations assurant que le bey et Moustapha avaient vendu la Tunisie à la France pour cent millions, et engageant les Arabes à recouvrer leur pays par tous les moyens possibles. Ces affiches n'ont occasionné d'ailleurs aucune émotion. Le caïd Ehaou-Si-Rechid, gouverneur de Kef, et le caïd Assoum-Djouini seront invités à donner leur démission.

**CANTON DE FRIBOURG**

La lettre de M. le curé d'Autigny à la Rédaction du *Bien public* a paru dans ce journal accompagnée d'observations et de commentaires. L'honorable ecclésiastique, mis en cause par la feuille des « conservateurs modérés », s'est efforcé de rétablir les faits et ses intentions dénaturées ; il a envoyé la réponse suivante :

« Monsieur le Rédacteur du *Bien public*,

Le N° 62 de votre journal m'est arrivé ce jour, il contient ma lettre et votre réplique à cette lettre. Vous avez eu l'obligeance de me l'envoyer, je vous en remercie, je n'attendais pas moins de votre loyauté.

Daïgnez bien me permettre encore de clore notre petit débat dans les colonnes de votre journal, en vous présentant les conclusions et les réflexions suivantes :

1° Il est donc bien établi que le curé d'Autigny n'a pas fait un long sermon à propos de l'Union.

2° Il est bien certain encore qu'en donnant ses avis, il n'a désigné aucune publication, aucun journal quelconque, votre correspondant en convient.

3° Votre serviteur est douloureusement surpris d'apprendre qu'un curé catholique-romain, parlant du choix des lectures, soit repris par des catholiques pour avoir dit : qu'un Bref du Souverain-Pontife accordé à une publication quelconque est un gage de sécurité pour les consciences catholiques.

4° La théorie catholique ne se contente pas de quelques mises en scène, elle demande d'être incarnée dans la conduite des fidèles.

Voilà pourquoi tout prédicateur sérieux demande à son auditoire des résolutions pratiques.

5° Votre correspondant probablement très préoccupé en m'entendant avoir le souci d'apporter une gerbe à la grange, c'est pourquoi il s'est imaginé que je visais ses opinions ou celles de l'Union.

Et à propos de l'Union ! Votre reporter ne vous a pas rapporté que j'ai déclaré du haut de la chaire ne pas vouloir juger ce journal par la raison que je ne le connaissais pas encore et que, dès lors, je me bornais à donner des directions pratiques sur le choix des lectures. Je regrette vivement pour lui ce fâcheux défaut de mémoire.

6° La logique n'est pas toujours respectée dans votre réplique, il m'est pénible de le constater. Non, Monsieur le Rédacteur, mes chers paroissiens qui accomplissent leurs devoirs religieux ne sont pas des pharisiens ; car, s'ils étaient des pharisiens, je serais fort à plaindre au milieu d'eux. Les pharisiens sont ceux qui cherchent à surprendre leur curé dans ses paroles, c'est leur caractère distinctif ; ou à exagérer ses intentions. Je suis heureux de voir que dans la question qui nous occupe aucun de mes paroissiens n'a accepté ce triste rôle.

Dans votre longue réplique vous faites de nombreuses réflexions étrangères au débat. Ceci est votre affaire ; je constate même, non sans surprise, que le moyen de l'insinuation vous est très familier.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

V. DEFFERRARD, curé.

Le collège électoral, réuni ce matin, a fait les nominations suivantes :

Tribunal du Lac : M. Noyer, Samuel, à Nant, démissionnaire, est remplacé comme suppléant par M. Guilloid, Louis, capitaine à Praz.

Tribunal de la Sarine. M. Bochud, syndic de Corninboëuf, est nommé suppléant, en remplacement de M. Monney, Charles, promu juge.

Justice de paix de Bulle : M. Einard, 1<sup>er</sup> assesseur, démissionnaire, est remplacé par M. Grandjean Ant., à La Tour, 2<sup>e</sup> assesseur ; celui-ci est remplacé par M. Glasson, Ernest, à Bulle, 1<sup>er</sup> suppléant, lequel est remplacé à son tour par M. Sciboz, Léon, à Morlon, 2<sup>e</sup> suppléant. Enfin M. Francey, Denis, à La Tour, est nommé 2<sup>e</sup> suppléant en remplacement de M. Sciboz Léon.

Justice de paix de Dompierre : Par suite de la démission de M. Joseph Dubey, M. Rime Siméon, à Coussel, 2<sup>e</sup> assesseur, est nommé juge de paix ; M. Dessibourg, Antoine, à St-Aubin, est nommé 1<sup>er</sup> assesseur ; M. Ducry, Julien, à Dompierre, 2<sup>e</sup> suppléant, est nommé 2<sup>e</sup> assesseur ; enfin M. Dubey, Théodore, à Gletterens, remplace M. Ducry comme 2<sup>e</sup> assesseur.

Le collège électoral a en outre confirmé : M. Genoud-Colliard, comme juge, et monsieur Hartmann, Aloys, comme suppléant du tribunal de commerce ;

M. Menoud, Jacques, comme juge du tribunal de la Glâne ;

MM. Bongard, Nicolas, comme juge de paix, Roulin, Joseph, comme 2<sup>e</sup> assesseur, et Bongard, Joseph, comme 1<sup>er</sup> suppléant de la justice de paix du Mouret ;

M. Dafflon, Jacques, comme suppléant de la justice de paix de Prez.

M. Michaud, Etienne, comme juge de paix de Courmillens ;

MM. Perriard, Joseph, comme 2<sup>e</sup> assesseur,

et Decotterd, Pierre, comme 2<sup>e</sup> suppléant de la justice de paix de Rue ;

M. Bullet, Léon, comme juge du tribunal de la Broye ;

M. Pilloud, François, comme juge du tribunal de la Veveysse.

**Société cantonale fribourgeoise de Gymnastique.**

**SECTION DE FRIBOURG**

Le Comité avise Messieurs les membres passifs et honoraires que l'assemblée cantonale annuelle a été fixée sur le dimanche 29 mai courant, à 10 heures du matin, au café Castella, à Fribourg. Dans cette assemblée aura lieu la présentation des membres du Jury pour la fête de Bulle et la réception de la section d'Estavayer-le-Lac.

Un modeste banquet réunira ensuite tous les sociétaires à l'hôtel du Faucon. Le Comité espère que les membres y assisteront nombreux et les prie de s'annoncer au plus tôt auprès du Président de la section.

De 1 h. 1/2 à 4 heures de l'après-midi, si le temps est favorable, les délégués des sections de Bulle, Morat, Romont, Fribourg et ceux de la nouvelle section d'Estavayer-le-Lac se rendront sur la place du Palatinat où auront lieu divers travaux et l'étude des exercices obligatoires en section pour la fête cantonale de Gymnastique de Bulle qui aura lieu les 27 et 28 août prochain. A 4 heures, promenade sur l'emplacement du Tir fédéral.

A cette occasion nous adressons de nouveau un pressant appel à tous les jeunes gens de la ville de Fribourg, tels qu'employés de bureau, commis, artisans, et aux ouvriers des diverses industries, à venir toujours plus nombreux se grouper et grossir les rangs de notre section. Ils sont assurés du meilleur accueil et profiteront des exercices si nécessaires à la santé et si utiles au développement du corps. Ils peuvent s'inscrire chez M. Jean Schindler, président, ou chez M. G. Sterroz, moniteur.

LE COMITÉ.

Les travaux de consolidation du grand pont suspendu avancent rapidement et le posage des câbles sera probablement terminé vers le milieu du mois de juin. Ils comprendront chacun 2338 fils. On a commencé par le filage du câble amont ; le 23 courant 1643 fils étaient placés ; il faudra donc encore lui ajouter 592 fils.

Le câble aval est moins avancé. Il a été commencé le 15 courant et l'opération du filage a dû être interrompue par la pose des chaînes. Néanmoins 433 fils sont placés. Restent à ajouter 1807 fils. Le travail commencé le matin à 5 heures et finit le soir à 8 heures, et l'on place au maximum 100 fils d'une journée. Cependant, comme les jours grandissent encore, l'on obtiendra plus de travail et on peut admettre que le 1<sup>er</sup> juin le premier câble sera filé. On procédera ensuite, soit depuis le premier juin, au ligaturage et au réglage des tiges pour le câble d'amont.

Cependant, il faut bien le dire, le pont suspendu ainsi augmenté de deux câbles nouveaux et dont la dimension sera le double des anciens, perdra quelque peu de son élégance et de son étonnante hardiesse qui ont fait jusqu'ici l'admiration des étrangers.

Le comité de la Société de tir de la ville de Fribourg informe les tireurs que pour les exercices prochains au champ de tir à Pérolles, il mettra à leur disposition 8 cibles dont 4 à 450 mètres.

La répartition se fera distinctement pour chaque distance.

La cible de société restera à 300 mètres et sera comme du passé accessible à tous les amateurs.

Le bureau se fait encore le devoir d'annoncer qu'il a reçu du comité d'organisation du tir cantonal lucernois l'invitation de prendre part au tir qui aura lieu à Lucerne du 3 au 10 juillet.

Au concours de section établi sur les bases de celui qui est en vigueur pour le tir fédéral figuré dans le plan de tir.

Les sociétaires qui veulent y prendre part sont priés de s'annoncer au secrétaire de la société jusqu'au 10 juin.

La Commission examinera s'il est possible d'y donner suite et tiendra les intéressés au courant.

Comme qu'il en soit, la bannière fribourgeoise flottera sous peu sur les bords de la Reuss.

Le Comité.

La sixième liste qui vient de paraître, porte le total de la liste des prix d'honneur pour le tir fédéral, à 70,115 fr. 47.

Demain dimanche, grand concert donné à la Brasserie Pfanner par la musique Eckert, de Munich. (Voir aux annonces).

Jeudi, 26 mai, pendant l'orage qui a éclaté vers cinq heures du soir, la foudre est tombée à Ormey (Lac) et a incendié deux bâtiments appartenant aux familles Bauer et Etter.

**A la brasserie Pfanner**

demain dimanche, depuis 4 heures après-midi, grand concert donné par l'orchestre Eckert de Munich. (242)

Le soussigné, ex-associé de la maison Fasser et Schwob, à Fribourg, a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public en général que dès le 1<sup>er</sup> juin il s'occupera spécialement de la fabrication de chemises d'hommes, sur mesure, ainsi que caleçons, gilets de flanelle, fil et coton. Ouvrages très soignés. Les commandes seront prises soit à domicile, soit à son logement, hôtel de Zehringen, 3<sup>e</sup> étage. **Jos Fasser.** (H 298 F)

(236)

**Marbrerie et sculpture**

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'ils viennent de s'établir comme marbriers et sculpteurs, qu'ils se chargent de tous ouvrages en marbrerie, monuments funéraires, etc., à des prix modiques. Une longue pratique de leur état, un travail soigné leur font espérer de mériter la confiance dont on voudra bien les honorer. Leur atelier se trouve à la maison Pilloud, avenue de Tivoli, 43.

**Suess et Tarchini,** marbriers et sculpteurs.

(174)

**M. BUGNON** Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Romont, Hôtel du Cerf, mercredi 1<sup>er</sup> juin, à Rulle, Hôtel du Cheval Blanc, jeudi 2 juin, ainsi que tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois (233)

**ON** demande une fille de magasin, de toute moralité, connaissant l'allemand et le français. S'adresser au bureau du journal. (232)

**DEUX** ouvrières et deux apprenties trouveraient immédiatement de l'ouvrage chez une tailleuse de Fribourg. S'adresser au Bureau du Journal. (235)

Chez Charles et Nicolas **BENZIGER** frères, imprimeurs-éditeurs, à Einsiedeln, viennent de paraître les livres suivants; contre paiement anticipé (timbres-poste), nous les expédions francs de port.

**PETITE HISTOIRE DE L'ÉGLISE**

ILLUSTRÉE PRÉSENTÉE SOUS UNE FORME APOLOGÉTIQUE  
Ouvrage revu et complété

Par **Mgr Bourquard**

Prélat romain, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, professeur à l'Université catholique d'Angers.

Un volume de 324 pages in-8°, avec 106 illustrations.

Cartonné avec dos en toile anglaise . . . . . 3 fr. —  
Relié en toile anglaise . . . . . 3 fr. 50

**LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE**

OU LECTURES ÉDIFIANTES

à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion  
Traduit de l'allemand par le chanoine **Schneuwly**, Directeur des écoles.

Un volume de 240 pages in-16, avec 27 illustrations.

Cartonné avec dos en toile anglaise . . . . . 2 fr. —  
Relié en toile anglaise . . . . . 2 fr. 75

**NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'HISTOIRE SUISSE**

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES

Par le chanoine **Schneuwly**, Directeur des écoles.

Ouvrage approuvé par la direction de l'Instruction publique et la commission des études du canton de Fribourg.

Deuxième édition revue, corrigée et illustrée.

Un volume de 48 pages in-8° avec 23 illustrations. Cartonné : 50 centimes.

**PETITE GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE DE LA SUISSE**

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES

Par le chanoine **Schneuwly**, Directeur des écoles.

Ouvrage approuvé par la direction de l'Instruction publique et la commission des études du canton de Fribourg.

Un volume de 48 pag. in-8° avec 31 illustrations et une jolie couverture en chromo-lithographie. Cartonné : 40 centimes.

**PETITE BIBLE ILLUSTRÉE**

OU RÉCITS TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

à l'usage de la jeunesse

Traduction revue par **Mgr Bourquard**, prélat, etc.

(234) Un volume in-8° avec 139 illustrations, cartonné : 1 fr. (H-4389-X)

**L'URBAINE**

Cie anonyme d'assurance sur la vie et à primes fixes

et contre les accidents

Siège social : Rue Le Peletier, 8, Paris.

Fonds de garantie, 28 millions

Assurances de capitaux payables au décès, de capitaux dotaux mixtes et à terme fixe, constitution de rentes viagères.

(218) Agent général à Fribourg : **M. Ls Carle**, 29, Grand Rue.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

OUVRAGES POUR LE MOIS DE JUIN

**CONSACRÉ AU SACRÉ-CŒUR**  
DE  
**N.-S. JÉSUS-CHRIST**

« Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur et il n'en sera jamais effacé. »  
(Paroles de Jésus-Christ à la B. Marguerite-Marie.)

**Le Sacré-Cœur**, réponses à certaines attaques contemporaines, par **LE BRIARD**, 1 vol. in-18, prix 50 cent.

**Petit mois du Sacré-Cœur de Jésus**, extrait du nouveau manuel de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le R. P. S. FRANCO, S. J.; traduit et publié avec l'approbation de l'auteur, par F. J.-J. LABIS, docteur en théologie, prix 55 cent.

**Le vrai dévot au Sacré-Cœur de Jésus** à l'école du divin Maître, dédié aux Associés de la Confrérie du Sacré-Cœur, prix 80 cent.

**Neuvaine du Cœur de Jésus**, par saint Alphonse de Liguori, traduction par **DUJARDIN**, prêtre de la Congrégation du T. S. Rédempteur, prix 20 cent.

**Le mois du Saint-Sacrement**, par l'abbé **COULIN**, missionnaire apostolique, prix 2 fr.

**Echos du Sacré-Cœur**, pieux échos de l'âme fidèle vers le Cœur de Jésus. Nouveaux cantiques pour le mois de juin, par le Frère Achille de la Miséricorde, prix 60 cent.

**Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ**, par l'abbé **CIROT DE LA VILLE**, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux, prix 1 fr.

**Manuel de la triple couronne d'or du Sacré-Cœur de Jésus**, par l'abbé **DEBENEY**, du Tiers-Ordre de St-Dominique, prix 1 fr. 50.

**Le mois du Sacré-Cœur de Jésus**, préparé par le mois de Marie pour l'union des cœurs, par **Pierre LACHÈZE**, prix 1 fr. 50.

**Le mois du Sacré-Cœur** composé de trois neuvaines et un triduum, pour tous les jours du mois de juin, par le R. P. LEBEVRE S. J., 8<sup>e</sup> édition, prix 2 fr. 50.

**Vraie dévotion au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, étude par **M. l'abbé COULIN**, missionnaire apostolique, prix 2 fr.

**De l'Amour et du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, élévations, par le P. Gabriel **BOUFFIER**, S. J. prix 1 fr. 45.

**Le Sacré-Cœur de Jésus**, par **Mgr DE SÉGUIR**, prix 75 cent.

**Recueil de divers exercices de dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie**, prix 1 fr. 25.

**Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus**, depuis son origine jusqu'à nos jours, prix 30 cent.

**Mois du Sacré-Cœur** ou les titres de Jésus à notre amour, d'après la Sainte Ecriture, prix 75 cent.

**Petit Manuel de dévotion affectueuse et pratique au Sacré-Cœur de Jésus**, extraits des écrits de la B. Marguerite-Marie, par **Denis CASASSAÏAS**, docteur en théologie, traduit de l'italien, prix 35 cent.

**DIX ANS**

AU

**SERVICE DU ROI PIE IX**

OU MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

**le Comte Philippe de V\*\*\*\***

Cet ouvrage forme deux beaux volumes in-8 de quatre à cinq cents pages chacun. C'est l'histoire au jour le jour, pleine d'émouvants récits et d'intéressants détails des dix dernières années du pouvoir temporel du glorieux et immortel **PIE IX**. Celui qui l'a écrit est un témoin. Tout catholique voulant garder le souvenir si cher du grand **PIE IX** sera heureux de posséder cet intéressant travail.

**Prix des deux volumes : 5 francs.**

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

**BOURSE DE GENEVE DU 25 MAI**

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
5 0/0 Genevois . . . . .	87 1/4	—	87	87 1/4	Suisse-Occidentale . . . . .	—	190	188	189
4 1/2 Fédéral 1879 . . . . .	—	—	—	—	privilegiées . . . . .	—	523	527	528
4 0/0 1880 . . . . .	102 1/4	—	102	102 1/2	Central-Suisse . . . . .	—	348	341	348
5 0/0 Italien . . . . .	91 60	91 50	91 60	91 60	Nord-Est Suisse . . . . .	—	541	533	537
5 0/0 Valais . . . . .	—	—	—	—	privilegiées . . . . .	—	226	225	226
<b>OBLIGATIONS</b>					Union Suisse . . . . .	—	—	372	375
Quest-Suisse . . . . .	—	—	470	—	Saint-Gothard . . . . .	—	403	400	403
Suisse-Occidentale 1873-76 . . . . .	—	—	458	460	Union privilegiées . . . . .	—	—	500	575
1878-79 . . . . .	459	—	360	—	Comptoir d'escompte . . . . .	—	—	—	585
5 0/0 Jougne à Eclépens . . . . .	—	—	372	—	Banque du commerce . . . . .	—	—	427	430
4 0/0 Central-Suisse . . . . .	475	—	473	475	de Genève . . . . .	—	—	738	742
4 1/2 0/0 Central Nord-Est . . . . .	—	—	1016	1018	Fédérale . . . . .	—	—	7025	7020
5 0/0 Jura-Berne . . . . .	—	—	1008	1010	de Paris et Pays-Bas . . . . .	—	—	1275	1275
Lombardes anciennes . . . . .	285	—	285	285 1/4	Crédit Lyonnais . . . . .	—	—	896	896
nouvelles . . . . .	—	—	—	228	Association financière genevoise . . . . .	—	—	970	975
Autrichiennes nouvelles . . . . .	—	727	726	727	Omnium genevois . . . . .	—	—	1800	—
Méridionales . . . . .	275	—	274 1/4	274 1/2	Basler Bankverein . . . . .	918	—	915	925
Bons méridionaux . . . . .	538	—	536	540	Industrie genevoise du gaz . . . . .	—	—	—	817
Nord-Espagne . . . . .	—	—	—	—	belge du gaz . . . . .	—	—	—	630
Crédit foncier russe 5 0/0 . . . . .	—	—	—	—	Gaz de Genève . . . . .	—	—	—	580
Société générale des chemins de fer . . . . .	—	—	—	—	Marseille . . . . .	750	—	747	—
					Appareillage, Gaz et Eau . . . . .	90	90 91	90	92
					Tabacs italiens . . . . .	—	—	—	—

**BOURSE DE PARIS**

25 mai	AU COMPTANT	27 mai
102 62	Consolidés . . . . .	102 40
86 30	3 0/0 Français . . . . .	86 30
119 82	5 0/0 id. . . . .	119 82
—	Or, à New-York . . . . .	17 35
132 50	Argent à Londres . . . . .	132 50
	<b>A TERME</b>	
86 22	3 0/0 Français . . . . .	86 17
119 92	5 0/0 id. . . . .	119 90
92 25	5 0/0 Italien . . . . .	92 50
103 62	3 0/0 Anglais . . . . .	102 44
17 15	5 0/0 Turc . . . . .	17 35
—	5 0/0 Russe 1877 . . . . .	—
—	4 0/0 Autrichien . . . . .	83 17
1285	Banque de Paris . . . . .	1275
895	Crédit Lyonnais . . . . .	895 25
755	Mobilier français . . . . .	737 50
1707 50	Crédit foncier . . . . .	1700
801 25	Mobilier espagnol . . . . .	785
767 50	Autrichiens . . . . .	787 50
1567 50	Gaz Parisien . . . . .	1560
1845	Suez . . . . .	1845